

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]

Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/068 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CAUTIONNEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment en les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu la délibération n° 2025/1217/151 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2025, relative aux tarifs municipaux pour l'année 2026,

Vu la délibération n° 2026/0629/067 du Conseil municipal en date du 29 juin 2026, relative à l'établissement d'un règlement intérieur des salles municipales,

Vu l'avis de la commission vie associative et patrimoine en date du 26 mai 2026,

Considérant qu'il convient de préserver le patrimoine communal,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la prise en charge des éventuelles dégradations et frais de remise en état des salles municipales mises à disposition,

Madame Guylène GAPIHAN-LORET, adjointe au Maire en charge de la vie associative et du patrimoine, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition différentes salles municipales au profit des particuliers, entreprises et associations. Il convient de préserver le patrimoine communal et de garantir la prise en charge des éventuelles dégradations, frais de nettoyage ou remises en état résultant de l'utilisation de ces équipements. Cette préservation doit passer par l'instauration d'un système de cautionnement préalable à toute mise à disposition des salles municipales.

Il est indiqué que les règles liées à la mise en œuvre des cautions sont disposées dans le règlement des salles municipales, cette présente délibération se borne à définir le montant desdites cautions.

Les montants des cautions sont fixés à :

Salle		Cautiion
Salle du Champ Courtin	Espace Pergola	1 000€
	Espace Évolution 1	1 000€
	Espace Évolution 2	1 500€
	Cuisine	1 500€
	Dojo	1 000€
Salle polyvalente	Grand Plateau	1 000€
	Odette Simonneau	1 500€
	Françoise Devaux	800€
	Ricardo Montserrat	500€
	Atelier couture	500€
Salle des associations		800€
Salle Joséphine Baker		500€
Salle Olympe de Gouges		500€
Salle Jacques Higelin		500€
Salle Annie Fratellini		500€
Salle Anita Conti		500€

Salle Christophe Colomb	500€
Salle Jeanne Barret	500€
Salle de sport n°1	1 000€
Salle de sport n°2	1 000€
Salle de tennis	1 000€

Les montants sont cumulatifs dans le cadre de la mise à disposition simultanée de plusieurs salles ou espaces à un même utilisateur.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » (Mme Sylvie VIROLLE, M. Jérôme CORNIÈRE,
Mme Béatrice VALETTE et M. Gilles LE ROCH),

- votent les montants des cautions pour les salles municipales mentionnées ci-dessus,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY



La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET



Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_068-DE

